



PREMIER MINISTRE

Commissariat général  
à la stratégie  
et à la prospective

**INFORMATION PRESSE**

**Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP),  
publie en exclusivité un rapport :**

## **Etudiants étrangers et marché du travail** **Une comparaison Allemagne, France et Royaume-Uni**

**Accueillir des étudiants étrangers est un enjeu de rayonnement international et d'excellence scientifique, mais également d'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre. Cependant, un premier constat peut être dressé, la France accueille deux fois moins d'immigrés qualifiés que l'Allemagne, et même trois fois moins que le Royaume-Uni. Les anciens étudiants étrangers représentent 40% des immigrés qualifiés et s'insèrent mieux sur le marché du travail que leurs homologues arrivés après leurs études dans leur pays d'origine.**

Cette politique d'attractivité des talents étrangers interroge également le regard des sociétés sur une forme de migration qui, même temporaire, conduit certains migrants à s'installer durablement et qui est perçue comme un flux migratoire à contrôler. Tous les pays s'efforcent de concilier volonté d'attractivité et politique migratoire, tension qui se résout de façon différente en Allemagne, en France ou au Royaume-Uni.

Comment dès lors attirer une main-d'œuvre qualifiée et se positionner dans l'économie de la connaissance, sans modifier les ressorts de notre modèle social ? Mieux intégrer les étudiants étrangers sur le marché de l'emploi pourrait bien constituer une réponse pour la France.

**En se fondant sur une analyse comparée des étudiants étrangers dans l'emploi en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, ce rapport formule six propositions concernant le cas de la France :**

- **Simplifier les conditions d'obtention d'une autorisation provisoire de séjour et porter l'autorisation de travail à temps plein.** Compte tenu de conditions restrictives et difficilement applicables, l'autorisation provisoire de séjour est encore peu délivrée par l'administration préfectorale. L'assouplissement des conditions d'obtention permettrait d'en faire un dispositif favorable à l'ouverture du marché du travail aux diplômés étrangers.
- **Supprimer l'opposabilité de la situation de l'emploi pour les étrangers détenteurs d'un diplôme français supérieur ou égal à Bac+3,** c'est-à-dire la possibilité pour l'administration de refuser une autorisation de travail en invoquant les difficultés sur le marché de l'emploi. La France pourrait ainsi privilégier durablement l'accueil d'une main-d'œuvre qualifiée étrangère en facilitant l'accès au marché du travail des titulaires d'un diplôme français.
- **Retenir des critères objectivables (diplôme, salaire) pour la délivrance du titre de séjour mention « salarié » après les études et éventuellement soumettre le nombre de ces titres à un quota annuel.** Compte tenu des difficultés à faire appliquer la loi de façon uniforme, une réforme systémique visant la simplification et l'objectivation des procédures serait bénéfique.

- **Donner un rôle plus central aux entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur, en tant que sponsors des étudiants et diplômés étrangers.** L'étudiant / diplômé étranger s'inscrivant dans un projet migratoire en accord avec un établissement d'enseignement supérieur, l'amélioration des conditions de changement de statut passerait par une redéfinition de la relation entre l'étudiant et l'administration préfectorale.
- **Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur effort pour accroître la mobilité internationale des formations supérieures françaises.** Accroître la mobilité internationale des formations supérieures pourrait être mobilisé pour lutter contre la fuite des cerveaux.
- **Informé d'avantage les étudiants étrangers sur les opportunités d'emploi dans leurs pays d'origine** Permettre plus largement aux diplômés étrangers de rester pour une première expérience professionnelle en France ne doit se faire qu'à condition de les aider plus concrètement à revenir ensuite dans le pays d'origine pour participer à son développement économique.

**Le rapport est disponible sur le site du Commissariat général à la rubrique [publication](#).**

**Plus d'informations sur notre site [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)**

#### **Contacts presse :**

**Jean-Michel Roullé**, Responsable de la communication Tél. 01 42 75 61 37  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)

**Magali Madeira**, Chargée de mission communication Tél. : 01 42 75 60 39  
[magali.madeira@strategie.gouv.fr](mailto:magali.madeira@strategie.gouv.fr)

---

*Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) s'est substitué au Centre d'analyse stratégique. Il est au cœur des démarches de réflexion et de concertation nécessaires à la conduite des politiques publiques et à la modernisation du pays.*

*Rattaché au Premier ministre, qui arrête son programme de travail annuel, il apporte son concours à la détermination des grandes orientations pour l'avenir de la Nation et des objectifs à moyen et long terme de son développement économique, social, culturel et environnemental, ainsi qu'à la préparation des réformes.*

*A ce titre, il impulse et favorise la définition de stratégies d'action à moyen et long terme et le développement des études prospectives, des pratiques d'évaluation des politiques publiques, des bonnes pratiques de concertation et des comparaisons internationales et territoriales. Il travaille en réseau avec les conseils spécialisés.*